

PUBLICATION / FOSCC / ACTUALITE NOVEMBRE 2022

FO a demandé depuis le début de l'année 2022 l'ouverture d'une négociation sur les salaires s'inquiétant déjà de la perte de pouvoir d'achat, nous n'avons pas été entendus par la direction, celle-ci devait ouvrir une négociation en septembre 2022 mais n'a encore rien fait aujourd'hui.

Le bien-être des salariés n'est peut-être pas leur préoccupation...



6,3 % c'est l'inflation estimée au mois d'août par le magazine Que Choisir. Et la prévision est de 10 % pour fin 2022. Des entreprises du public et du privé ont proposé 3,5 % d'augmentation générale ; cela a provoqué la colère des salariés. C'est facile à comprendre. Si les prix augmentent de 10 % et les salaires de 3,5 %, cela entraîne une baisse de pouvoir d'achat de 6,5 %.

→ Rappelons l'accord de NAO de 2021, aboutissait déjà à une baisse de pouvoir d'achat du fait de l'inflation qui avait déjà commencé. L'engagement de notre Direction était de **3%** pour les salaires jusqu'à 24K€ **et 2%** jusqu'à 40k€.

La Direction a changé la règle à postériori, et ne respecte pas ses engagements.

La baisse du pouvoir d'achat revient à une baisse de salaire. Ajoutons à cela, que la Direction ne souhaite pas indemniser votre trajet à vélo-domicile, d'augmenter vos tickets resto etc.

→ Est-il acceptable de baisser encore les salaires ?

Nous avons en conséquence demandé au CEO Mr Didier LEJEUNE de nous rencontrer afin de discuter de sa position sur les différents sujets.

A ce jour il souhaite que nous continuions de discuter avec Mr REMAUD DRH sachant que nous en sommes toujours au même point !